9th Session of the Open-ended intergovernmental working group on transnational corporations and other business enterprises with respect to human rights

ORAL STATEMENT ON PREAMBULE

25 October 2023

I am speaking on behalf of CIDSE, CCFD-Terre Solidaire, Broederlijk Delen, Misereor and the organisation CRADOI from Madagascar.

The Updated Draft loses subtle references to direct human rights obligations for businesses, replacing references to "obligations" present in the former Preamble with the word "responsibilities" in equivalent provisions. **The previous terms should be restored.**

The thirteenth preambular paragraph of the Updated Draft emphasises that States are obliged to take all appropriate measures to ensure that human rights defenders and civil society actors have an enabling and safe environment in which they can freely exercise their role. This was not explicitly mentioned in the previous drafts and the emphasis on the State's duty to ensure an enabling and safe environment for human rights defenders in the preamble is **a good step forward**.

However, the previous reference to the UN Declaration on Human Rights Defenders, together with the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and ILO Conventions, has been deleted and replaced with the phrase "other internationally agreed human rights declarations". It is important to note that the reference to certain human rights declarations, including the UN Declaration on Human Rights Defenders and the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, highlights their significant link with the provisions of the LBI.

"Local communities" should systematically be listed along with Indigenous People (such as in PP14) for clarity sake as the impacts are the same whereas local communities' rights are not specifically written in human rights instruments which makes it difficult for them to claim their rights.

In addition, some textual proposals made during the 7th and 8th sessions, including preambular paragraphs 13 and 14, which highlight the climate emergency and the role of business in implementing the international environmental treaties such as the UN Framework Convention on Climate Change were not included in the Updated Draft.

States should also reinstate the previous statement in preambular paragraph 10 of the Third Draft, which includes recognition of the significant role of the private sector in mitigating climate change in times of emergency.

Textual suggestion:

(PP10) *Acknowledging* that all business enterprises have the potential to foster sustainable development through an increased productivity, inclusive economic growth and job creation that promote and respect internationally recognized human rights and fundamental freedoms, **the environment and climate**;

9^{ème} session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme

DÉCLARATION ORALE SUR LE PRÉAMBULE

25 octobre 2023

Je parle au nom de la CIDSE, du CCFD-Terre Solidaire, de Broederlijk Delen, de Misereor et de l'organisation CRAAD-OI de Madagascar.

Le projet mis à jour perd les références subtiles aux obligations directes en matière de droits de l'homme pour les entreprises, remplaçant les références aux « obligations » présentes dans l'ancien préambule, par le mot « responsabilités » dans les dispositions équivalentes. Les précédents termes devraient être rétablis.

Le 13ème paragraphe du préambule du projet actualisé souligne que les États sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées pour garantir que les défenseurs des droits de l'homme et les acteurs de la société civile disposent d'un environnement propice et sûr dans lequel ils peuvent exercer librement leur rôle. Cela n'a pas été explicitement mentionné dans les versions précédentes, et l'accent mis dans le préambule sur le devoir de l'État de garantir un environnement favorable et sûr pour les défenseurs des droits de l'homme est un bon pas en avant.

Cependant, la référence à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux conventions de l'OIT, a été supprimée et remplacée par l'expression « autres déclarations des droits de l'homme convenues au niveau international ». Il est important de réinscrire la référence à ces conventions et déclarations.

Tel que recommandé par l'Indonésie, les « **communautés locales** », - qui justement, par souci de précision, sont maintenant également spécifiées par divers organes des traités à l'instar du Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels - devraient systématiquement être rajoutées en plus des peuples autochtones.

En outre, certaines propositions textuelles faites lors des 7e et 8e sessions, notamment, les paragraphes 13 et 14 du préambule, qui soulignaient l'urgence climatique et le rôle des entreprises dans la mise en œuvre des traités internationaux sur l'environnement telle que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, n'ont pas été incluses dans le texte mis à jour. Cela est extrêmement regrettable et devrait apparaître dans les paragraphes de la nouvelle version.

Les États devraient également rétablir le paragraphe 10 du préambule du troisième projet, qui inclue la reconnaissance du rôle important du secteur privé dans l'atténuation du changement climatique. Il faudrait par conséquent ajouter les termes "environnement" et "climat" à la fin du paragraphe 10.